



# DENY LOGISTICS

YOUR TRUSTED LOGISTIC PARTNER

## Contrat/procuration afin d'agir en tant que représentant direct avec services financières

N° POA : .....

Soussignés,

### Client / représentant direct

Nom de la société : .....

Adresse : .....

Code postal, ville : .....

Pays : BELGIQUE

Numéro de TVA\* : BE .....

Numéro EORI\* : BE .....

### Représentant douane / représentant direct

Nom de la société : DENY LOGISTICS BV

Adresse : Transportcentrum LAR blok E2

Code postal, ville : 8930 Rekkem

N° Registration nr.: 0009

Les parties déclarent avoir contractuellement convenu ce qui suit :

### Article 1:

Le client autorise et mandate le représentant en douane conformément à l'article 18 et suivants le code des douanes de l'Union (ordonnance n°952/2013/UE) de soumettre les déclarations requises au nom et pour le compte du client en application de l'approche exposée de la « représentation directe » dans l'article mentionné ci-dessus et découlant de la législation douanière

En cas d'importation :

- libre circulation et/ou déclaration pour la consommation et paiement de tous les droits et les dettes par le propre compte FRCT du représentant en douane, en tant que non limitatif : droits d'importation, droits antidumping, taxes, primes, montants supplémentaires ou montants de compensation, accises, accises spéciaux, rétribution et amendes.
- . toutes autres règlementations de douane et les garants qui en suivent.

Ce contrat/cette procuration comprend toutes les activités et les communications jusqu'à la fin de la vérification douanière.



Transportcentrum L.A.R. - blok E2  
8930 Rekkem - België



+32 (0)56 41 97 83



info@denylogistics.com



www.denylogistics.com



# DENY LOGISTICS

YOUR TRUSTED LOGISTIC PARTNER

En vertu des dispositions et selon le cas, pour toutes les activités de Bureau Unique de l'Administration Douane et Accises concernant les droits de douane et les taxes, le compte ou la garantie du représentant en douane seront effectuées auprès du Bureau Unique pour les droits de douane et les taxes au nom et pour le compte du client.

Le contrat/la procuration s'applique également aux déclarations soumises conformément aux règles suivantes sans les dispositions concernant les services financiers du représentant en douane :

En cas d'exportation :

- l'exportation de produits communautaires
- la réexportation pour l'apurement des réglementations douanières suivantes

## Article 2:

En outre, le client mandate le représentant en douane et lui confie le mandat suivant :

- Aussi bien soumettre des demandes de remboursement/de remise que de présenter des recours contre des renseignements inexacts dans la déclaration en relation avec des informations soumises par le client ou en son nom lors de la livraison de la commande et cela sans que le représentant en douane n'ait reçu d'instructions supplémentaires.
- À la demande expresse du client, procéder soit à la soumission de demandes de remboursement/de remise, soit de présenter des recours, car des informations incorrectes ont été fournies au moment de la passation de la commande.
- Présenter des recours, s'ils concernent des corrections jusqu'à la fin de la vérification douanière.

La soumission d'autres demandes et recours, ainsi que la soumission d'objections prévues par la loi doivent être convenues séparément au cas par cas.

## Article 3 :

Le client s'engage à mettre à disposition du représentant de douane tous les documents et les informations requises par la législation pertinente et qui permettent au représentant en douane d'effectuer correctement son travail.

Avant l'exercice de sa mission, le représentant en douane a droit à une commission suffisante afin de pouvoir payer les droits, taxes et autres énumérés dans l'article 1.2, les postes résultant de sa mission, ainsi que de pouvoir couvrir les garanties qu'il soumet dans le cadre de ses fonctions et pour les montant dont il sera redevable à des tiers dans l'exercice de sa mission.

Il est expressément convenu que le représentant en douane a également le droit de suspendre ses services tant qu'il n'a pas reçu les documents et les informations mentionnées dans les articles 3.1. et 3.2. , ainsi que la commission conformément à l'article 3.3.

## Article 4 :

Si le présent contrat/la présente procuration n'y dérogent pas, les conditions générales belges des Expéditeurs, publié dans les annexes du Moniteur Belge le 25 juin 2005 sous le numéro 0090237 sont applicables à la relation entre le client et le représentant en douane.



Transportcentrum L.A.R. - blok E2  
8930 Rekkem - België



+32 (0)56 41 97 83



info@denylogistics.com



www.denylogistics.com



# DENY LOGISTICS

YOUR TRUSTED LOGISTIC PARTNER

**Client / le représentant direct, légalement représenté pas :**

Nom complet :

Fonction :

Date et lieu :

Signature (et cachet) :

**Représentant en douane / représentant directe, représenté par :**

Nom complet : Bertrand Deny

Fonction : *CEO*

Date et lieu :

Deny Bertrand

Signature (et cachet) : **DENY LOGISTICS**  
YOUR TRUSTED LOGISTIC PARTNER



Transportcentrum L.A.R. - blok E2  
8930 Rekkem - België



+32 (0)56 41 97 83



info@denylogistics.com



www.denylogistics.com



# DENY LOGISTICS

YOUR TRUSTED LOGISTIC PARTNER

Par la présente, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales et de les accepter intégralement.

## Article 5 :

Le présent contrat / la présente procuration est conclu(e) / accordé(e) pour une durée indéterminée à partir de la date de signature.

Le présent contrat / la présente procuration peut être annulé(e) en tenant compte d'un délai de 1 mois.

L'annulation / la résiliation du présent contrat, de la présente procuration doit être faite par lettre recommandée.

## Article 6:

Les termes du présent contrat / de la présente procuration demeurent applicables dans la mesure où elles sont pertinentes pour l'exécution des obligations gouvernementales, même après l'annulation / la résiliation du contrat / de la procuration.

En outre, le représentant en douane a également le droit de conserver le présent contrat/la présente procuration même après l'annulation/la résiliation pour ses propres dossiers en cas de contrôles étatiques éventuels.



Transportcentrum L.A.R. - blok E2  
8930 Rekkem - België



+32 (0)56 41 97 83



info@denylogistics.com



www.denylogistics.com